

8. RECENSEMENT

Le conseil municipal est invité à réfléchir sur la personne qui peut effectuer le recensement de la population en 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Avant son départ, Nicola TEDESCO a informé le conseil de la présence de motos et de quads sur le terrain de foot et au bord du lac provoquant des nuisances sonores pour les riverains, d'autant plus qu'il est strictement interdit de circuler avec des véhicules moteur à ces endroits. Un arrêté du maire sera pris pour renforcer cette interdiction et des panneaux réglementaires posés.
- Madame le Maire fait un compte-rendu de la réunion avec les anciens combattants et communes adhérentes à la 4C pour l'organisation des cérémonies du centenaire du 11 novembre. De nombreuses manifestations sont prévues : exposition, pièce de théâtre, film documentaire à la salle Belledonne de St Rémy. Une cérémonie commune aura lieu le samedi 10 novembre à 15h à St Rémy et le dimanche 11/11, chaque commune et associations organiseront leurs cérémonies indépendamment.
- Risques majeurs : distribution à tous les administrés de l'information obligatoire tous les 5 ans sur les risques majeurs.

Fin de la séance : 19h32

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 4/09 deux mil dix-huit à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

